



Sous la présidence de M. Pierre CHASSANG, Vice-Président délégué à la planification et à l'habitat, la septième commission habitat et planification s'est déroulée le 15 novembre 2021 en salle des Conférences. L'ensemble des membres titulaires de cette commission était convié à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 8 novembre 2021, l'ordre du jour concernait :

- Présentation du projet de création d'un « Bricobus solidaire pour l'Auto Réhabilitation Accompagnée » par les Compagnons Bâtisseurs d'Auvergne ;
- Point sur le PLUi ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Mme Marie-Aimée LEMARCHAND, Chargée de mission urbanisme ;
- Mme Gaëlle GAUTHIER, Chargée d'opération.

La présentation est annexée (Annexe 2).

\*\*\*\*\*

M. Pierre CHASSANG propose l'ordre du jour.  
Mme Marina BESSE est désignée secrétaire de séance.

## **Présentation d'un « Bricobus solidaire pour l'Auto Réhabilitation Accompagnée »**

Présentation par M. Maël BERGER, Directeur des Compagnons Bâtisseurs Auvergne.

### **Contexte :**

Créée en 2013, l'association « Compagnons Bâtisseurs Auvergne » est une association solidaire, d'intérêt général, qui a pour vocation de soutenir des ménages modestes, isolés, fragilisés afin de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements dégradés, énergivores et vétustes.

Elle réalise des diagnostics, accompagne les bénéficiaires (ingénierie sociale, financière et technique) et réalise des chantiers en Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA).

Elle cherche à mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ces démarches : les collectivités, les travailleurs sociaux et les artisans.

Les Compagnons Bâtisseurs Auvergne portent un projet de création d'un Bricobus Solidaire sur le département du Cantal (voir la présentation en annexe 2). Ce projet a été déposé au titre du Programme France Relance.

### **Echanges et précisions apportées :**

Dans le cadre des dossiers de demande de subventions habitat, l'intervention des compagnons bâtisseurs peut être valorisée. Un devis portant sur un forfait jour est alors établi.

Les compagnons bâtisseurs assurent tous leurs chantiers en décennale et responsabilité civile.

Concernant le dossier suivi actuellement en Auto Réhabilitation Accompagnée sur la commune de Mentières, il s'agit d'un dossier débuté dans le cadre du programme Aééla porté par la MSA Auvergne auprès du public agricole. Ce dossier a bénéficié d'une opportunité de report de crédits qui a permis de financer l'accompagnement d'un technicien, salarié des compagnons bâtisseurs.

Les prestations réalisées par l'association sont nettes de taxes.

Dans le cadre de la mise en place du Bricobus, l'association recherche des partenaires financiers. Elle a d'ores et déjà reçu un avis de principe favorable de la part des partenaires suivants : Conseil départemental du Cantal (environ 46 000 €), Hautes-Terres Communauté, Cantal Habitat, Cère et Goul en Carladès (contribution par le biais d'une mise à disposition d'un bureau, d'une salle de réunion, une place de parking sécurisée, d'heures de secrétariat), la MSA.

Une réponse définitive est attendue de la part de la CAF du Cantal.

La CABA a apporté une réponse défavorable. Le non engagement de la CABA n'aura toutefois pas d'impact sur le montant de participation demandé aux autres partenaires. D'autres demandes de financement ont été adressées à l'Etat, la Région et la CARSAT.

Il est proposé à chaque partenaire de s'engager dans le cadre d'une même convention de partenariat sur une durée de 2 ans.

Un salarié pourrait être embauché à compter du 1er décembre 2021 afin de lancer au plus vite l'opération. Un volontaire en service civique pourrait également être recruté.

Une rencontre partenariale de lancement du projet Bricobus Solidaire Cantal a été programmée le 22 novembre 2021 à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

L'objet de la rencontre est de présenter le projet dans sa forme définitive (éléments techniques, humains, participations acquises et encore en attente), d'évoquer les premières perspectives de chantier, d'aborder la question de l'orientation et de la prescription des publics et de définir le rythme des comités de pilotage et comités techniques de suivi des projets.

L'action Bricobus a pour vocation de compléter « les trous dans la raquettes » c'est-à-dire d'apporter des réponses aux publics les plus précaires et d'intervenir sur les chantiers non éligibles. Il n'y aura pas de concurrence avec les artisans. Le Bricobus pourra également intervenir pour les « petits dépannages pédagogiques » et mener des petits ateliers collectifs de sensibilisation.

Il est demandé de veiller à un équilibre dans les interventions entre chaque partenaire, à hauteur de leur financement dans le dispositif.

Il est proposé d'organiser des comités techniques de suivi tous les 2 mois ainsi que des comités de pilotage avec tous les financeurs afin de déterminer les objectifs.

La planification des chantiers sera confiée à la chargée de projet habitat des compagnons et au technicien du Bricobus.

### **SYNTHESE :**

- Les membres de la commission habitat et planification présents lors de cette rencontre émettent un avis favorable au soutien de Saint-Flour Communauté à la mise en place de cette démarche.  
Ils considèrent qu'elle viendra compléter l'offre déjà en place et permettra de venir en aide aux plus démunis.
- Il est proposé de mettre en place une communication auprès de chaque commune afin de faire connaître cette démarche et de recenser les besoins d'accompagnement sur les 2 années à venir.

## Point sur le PLUi

La présentation est effectuée par Marie-Aimée LEMARCHAND, nouvelle chargée de mission communautaire du PLUi, depuis le 15 octobre 2021. Son poste de travail est situé au Service urbanisme et ADS, à la Maison de l'Habitat et du patrimoine, place d'Armes à SAINT-FLOUR. Contact : [plui@saintfourco.fr](mailto:plui@saintfourco.fr) Téléphone : 07 88 90 94 93

Elle assure, à mi-temps, le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Est Cantal, au SYTEC.

### **Point sur l'avancement du PLUi**

Les réunions d'information et d'échanges avec les communes, pour la préparation des plans de zonage, sont en cours.

	Conférences territoriales	Réunions communales
<b>SECTEUR SUD</b>	<b>8 juillet 2021</b>	<b>23 et 24 septembre 2021</b>
<b>SECTEUR OUEST</b>	<b>8 juillet 2021</b>	<b>30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021</b>
<b>SECTEUR EST</b>	<b>01 octobre 2021</b>	24 et 25 novembre 2021
<b>SECTEUR CENTRE</b>	Décembre 2021	Début 2022
<b>SECTEUR PÔLE URBAIN</b>	Début 2022	Début 2022

Une conférence territoriale est réunie, pour chaque secteur, pour présenter, aux élus communaux, les principes et objectifs fonciers du PLUi. Le projet de zonage V1 des zones urbaines et à urbaniser est remis à chaque commune, pour avis.

Une réunion d'échanges est ensuite tenue avec chaque commune et le cabinet Campus Développement.

Le projet de zonage V2, tenant compte des échanges, est ensuite transmis à la commune, qui dispose de plusieurs semaines pour transmettre ses observations et questions au cabinet Campus Développement ou au service urbanisme de Saint-Flour Communauté

Une nouvelle réunion d'échanges peut être prévue à la demande de la commune.

L'objectif est de finaliser les projets de zonage, avec les zones agricoles et naturelles, en juin 2022.

Il est précisé que, d'ici là, les élus et services de Saint-Flour Communauté, et le bureau d'études Campus Développement, sont à la disposition des communes pour répondre à leurs questions et observations, afin de définir un projet de zonage adapté.

### **Echanges et précisions apportées :**

M. Jean-Claude PRIVAT demande des informations sur le projet de modification n°4 et la révision allégée n°1 du PLU de SAINT-FLOUR, ainsi que sur le refus de Monsieur le Préfet du Cantal de dérogation au principe d'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un SCOT, pour le projet d'extension de la ZAE de Volzac.

Il est précisé que cet arrêté a été pris en aout 2021, avant la date du caractère exécutoire du SCOT Est Cantal, ce qui est le cas depuis le 24 septembre 2021. Cette position rejoint les objectifs de l'Etat en matière de réduction de la consommation foncière, renforcés récemment par la Loi Climat et Résilience, qui définit une trajectoire de 0 artificialisation nette, à l'horizon 2050.

.../...

Commission habitat et planification n°7 du lundi 15 novembre 2021 à 10h00 : compte rendu

La suite à donner à cette décision sera étudiée par le Service urbanisme et le Service développement économique de Saint-Flour Communauté et les représentants de la commune de Saint-Flour en seront informés.

\*\*\*\*\*

*En annexes :*

- 1. Feuille de présence*
- 2. Présentation*

A Saint-Flour, le

2021

Le Vice-Président délégué

La secrétaire de séance

M. Pierre CHASSANG



Mme Marina BESSE

